

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,  
Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022026

**Objet : Modification du tableau  
des emplois**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

#### **Présents :**

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –  
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean  
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

#### **Excusés remplacés par le suppléant :**

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### **Excusés ayant donnés procuration :**

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin  
RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

#### **Excusés :**

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –  
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

#### **Absents :**

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Vu le code général de la fonction publique et particulièrement ses articles L 313-1 et L333-1,  
Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,  
Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois  
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 29 mars 2022,

Monsieur le Président explique que la suppression du poste de responsable du suivi Ovade au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le départ de Madame Duguey en janvier 2022 ont eu pour conséquence un manque de ressources internes dans le domaine technique pour assurer le suivi de l'attributaire du contrat de l'usine et la préparation du futur contrat.

En outre un travail important va être mené les prochains mois afin de mettre en cohérence les exigences de la future chaufferie avec les objectifs futurs de performance d'Ovade. La préparation du marché global de performance notamment, va nécessiter l'établissement d'un diagnostic de l'équipement actuel et la définition des termes du nouveau contrat compte-tenu des dernières évolutions réglementaires. Il va également falloir préparer les dossiers de demandes d'autorisations d'exploiter (pour la chaufferie et pour l'extension du site de La Tienne), organiser les enquêtes publiques et la phase de concertation, piloter les assistants à maîtrise d'ouvrage et les relations avec la DREAL. Enfin un renfort permanent du service administratif est nécessaire pour d'une part la partie commande publique dont l'activité va être encore accrue avec le projet de chaufferie et la nécessité d'une assistante mutualisée pour les différents responsables des services.

Considérant les éléments ci-dessus, le nouveau tableau des emplois au 5 juillet 2022 est présenté.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

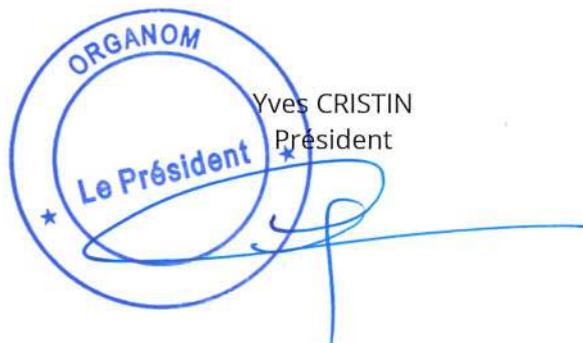
**APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant administratif sur les cadres d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs.

**APPROUVE** la création d'un contrat de projets (emploi non-permanent) à temps complet pour une durée de 3 ans (durée maximale de 6 ans), rattaché à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs sur un poste de chargé de mission renouvellement Ovade et Extension.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012

**AUTORISE** le Président à procéder aux déclarations de vacance de postes et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

  
Yves CRISTIN  
Président

EMPLOI  Intitulé actuel	Grade	Possibilité pourvoir l'emploi par contractuel Art L332-8	Au 05/07/22	Type emploi		POURVU	Classement RIFSEEP
				Durée TT	Emploi permanent (EP) ou non permanent (NP)		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICE	CADRE DES INGENIEURS	OUI	1	TC	EP	1	A1
RESPONSABLE DES ACTIVITES EN REGIE	INGENIEUR	OUI	1	TC	EP	1	A2
RESPONSABLE PROJETS - REALISATIONS	INGENIEUR / INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	1	TC	EP	1	A2
RESPONSABLE ADMINISTRATIF -FINANCES -RH	CADRE DES ATTACHES	NON	1	TC	EP	1	A2
CHARGE DE MISSION ANIMATION ET PREVENTION	ATTACHE	OUI	1	TC	EP	1	A3
CHARGE DE COMMUNICATION	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère ou 2ème CLASSE - ATTACHE	OUI	1	TC	EP	1	A3-B1
CHARGE DE MISSION RENOUVELLEMENT CONTRAT OVADE ET EXTENSION	INGENIEUR	Art L332-24	1	TC	NP	0	A3
RESPONSABLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT	TECHNICIEN	OUI emploi spécifique	1	TC	EP	1	B2
RESPONSABLE D'EXPLOITATION	TECHNICIEN	OUI	2	TC	EP	2	B2
CHARGE DE TRAVAUX	ADJ TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE OU AGENT DE MAITRISE OU TECHNICIEN	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
CHARGE DE LA MAINTENANCE ET DES EQUIPEMENTS	TECHNICIEN	OUI	1	TC	EP	0	B3
ASSISTANT FINANCIER - COMMANDE PUBLIQUE	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIF OU GRADE DE REDACTEUR	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT RH - INSTANCES -SECRETARIAT	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIF OU GRADE DE REDACTEUR	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT ADMINISTRATIF	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS OU REDACTEUR	OUI	1	TC	EP	0	B3-C1
AGENT DE CONTRÔLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	2	TC	EP	2	C2
AGENT POLYVALENT D'EXPLOITATION	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	8	TC	EP	8	C2
RESPONSABLE COMPOSTERIE	CADRE DES-AGENTS DE MAITRISE	NON	1	TC	EP	1	C1
AGENT DE QUAI LA BOISSE	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	1	TC	EP	1	C2
AGENT DE QUAI VAUX	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	1	TC	EP	1	C2
ASSISTANT ACCUEIL PESEE	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	NON	2	TC	EP	2	C2